

INTERNET

LA SUISA FAIT UNE FLEUR AUX ÉGLISES

La Suisse, coopérative des auteurs et éditeurs de musique suisses, a décidé d'offrir aux Églises nationales les droits de diffusion sur la Toile pour 2021. Avec la pandémie, l'offre des célébrations en ligne a explosé. Ce cas de figure n'est pas prévu dans les contrats qui lient la coopérative et les Églises. «Pandémie ou non, nous payons le montant annuel négocié avec la Suisse en 2018», détaille Dominik Oetterli, secrétaire général adjoint de la Conférence catholique romaine de Suisse. En guise de compensation, la Suisse a donc offert les droits d'auteurs pour le web. CATH.CH/CO

Le Conseil des religions contre la loi anti-burqa

Votation ▶ C'est au nom de la liberté personnelle, de laquelle découle la liberté de religion, que le Conseil suisse des religions (CSR) se prononce à l'unanimité contre l'initiative populaire «Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage», soumise en votation le 7 mars. «De même que nous avons pris position lors de l'initiative sur les minarets, nous nous devons d'agir aujourd'hui face à une initiative qui vise à la réduction de la liberté religieuse et cible ouvertement une communauté en particulier», s'est expliqué Harald Rein, l'évêque de l'Église catholique chrétienne de Suisse et président du CSR, en ouverture de la conférence de presse virtuelle. Et de préciser que la liberté religieuse est un droit humain, qui protège les différentes pratiques religieuses, telles que les prescriptions vestimentaires. Ainsi, ce ne sont «pas seulement les croyances, mais aussi leurs ex-

pressions qui doivent être respectées», insiste-t-il.

En outre, cette initiative ne résoudrait en aucun cas les problèmes en lien avec la radicalisation, mais placerait certaines femmes dans une position de double injonction contradictoire, entre exigence religieuse de se couvrir le visage et obligation étatique de le dévoiler. «Si on ne peut se prémunir qu'il n'y ait en Suisse aucune femme contrainte par sa famille ou sa communauté à se couvrir le visage, nous sommes convaincus que cette interdiction n'est pas la voie pour les aider», formule à son tour Rita Famos, présidente de l'Église évangélique réformée de Suisse. La protestante rappelle d'ailleurs que la loi actuelle permet déjà de lutter contre les situations de contrainte lorsque c'est le cas, et que dans les autres, «le respect de la liberté individuelle est primordial».

Montassar BenMrad, président de la Fédération d'organisations islamiques en Suisse, tient à souligner que les femmes intégralement voilées représentent en Suisse une infime minorité: «Il existe plusieurs études sur le sujet, dont une, en particulier, de l'université de Lucerne. Ces femmes seraient une petite trentaine en Suisse, et les chercheurs ont pu démontrer qu'elles avaient opté pour cette pratique vestimentaire uniquement par conviction personnelle», affirme-t-il. En outre, «l'interdiction a plutôt tendance à radicaliser ces personnes, on a pu observer ce phénomène dans d'autres pays».

Le président de la Coordination des organisations islamiques suisses, Farhad Afshar, observe quant à lui que «ce sont surtout les convertis ainsi que les musulmans de deuxième voire de troisième génération qui adhèrent au voile

intégral. Ils sont en recherche d'identité et peuvent devenir excessifs dans leurs pratiques religieuses». Pour autant, estime-t-il, «si la Suisse veut être un modèle de paix entre les religions, l'État se doit de rester neutre vis-à-vis de celles-ci». Créer des lois «qui ciblent une communauté particulière n'est pas digne de nos pays démocratiques et contraire au vivre-ensemble».

Le Conseil suisse des religions se range derrière le contre-projet indirect du Conseil fédéral et du parlement, qui prescrit le retrait du vêtement dissimulant le visage à des fins d'identification par les autorités, par exemple dans un service administratif ou dans les transports publics. Pour le CSR, cette limitation de la liberté religieuse ne restreint pas de manière disproportionnée les libertés.

ANNE-SYLVE SPRENGER/PROTESTINF0

La ministre zurichoise Priscilla Schwendimann ne pouvait se résoudre à être la seule personne présente à des funérailles. Son appel via les réseaux sociaux a été entendu

Une pasteure zurichoise invite à un enterrement

PROPOS RECUEILLIS PAR
ANTONIA MOSER

Eglise ▶ Priscilla Schwendimann, jeune pasteure à la Predigerkirche de Zurich, ne pouvait se résoudre à célébrer des funérailles sans aucun participant. De fait, elle a choisi de lancer une bouteille à la mer, soit un appel sur les réseaux sociaux pour inviter qui voudrait bien l'y retrouver. Une initiative qui a porté ses fruits et pourrait bien se renouveler le cas échéant. Interview.

Vous avez lancé une invitation sur les réseaux sociaux pour un enterrement. Pour quelle raison?

Priscilla Schwendimann: J'ai reçu une demande pour des funérailles et découvert que personne n'allait venir à cet enterrement. Je trouvais terrible que cette personne fasse son dernier voyage toute seule. J'ai donc spontanément eu l'idée d'appeler les gens à venir.

Comment cet appel s'est-il déroulé?

Je ne m'attendais pas à ce que la réaction soit aussi forte. Je pensais que trois ou quatre personnes viendraient. Au final, il y a eu une vingtaine de personnes, jeunes et moins jeunes. Je n'en connaissais pas la moitié! Cette sympathie était incroyablement belle et émouvante. En outre, l'appel a suscité de nombreuses réactions. Les gens m'écrivaient pour m'assurer de leurs prières ou envoyaient des photos des bougies qu'ils avaient allumées.

Connaissez-vous le défunt?

Non, et j'avais très peu d'informations. Je connaissais le nom, la date de naissance et la date de décès. Mais on m'a informée que personne ne viendrait à l'enterrement et que cette personne avait un passé difficile. Il y a eu de nombreuses fractures dans sa vie.



Pour la pasteure, «toute personne a le droit d'être accompagnée dans son dernier voyage». KEYSTONE/PHOTO PRÉTEXTE

Comment organiser un service funéraire quand on a si peu d'informations?

J'ai simplement dit que je ne savais pas grand-chose. Pour cela, j'ai choisi un verset qui rappelle qu'on ne voit bien qu'avec le cœur et non avec les yeux. Notre présence en a été la preuve. Nous sommes venus ici parce que nous avons été touchés par cette histoire, par cette personne qui a eu une vie tellement brisée qu'elle s'est perdue dans la grande ville.

Cet enterrement vous a-t-il ému plus que d'ordinaire?

Le point de départ était très différent. D'habitude, lors des funérailles, je dois tout contrôler, apporter du soutien et du réconfort aux gens lorsqu'ils sont tristes. Cette fois, j'ai eu le droit



«Je ne m'attendais pas à ce que la réaction soit aussi forte»

Priscilla Schwendimann

d'être dans l'émotion. Les gens se sont laissés toucher, et cela m'a touchée à mon tour. Nous sommes devenus une communauté pour une personne que nous ne connaissions pas. Celle-ci nous a rappelés, une fois de plus, combien la vie est fragile et que chaque personne a sa dignité.

Le fait que des gens aient répondu présent à votre appel vous a-t-il soutenue?

Je ne dirais pas «soutenue», cela m'a rendue heureuse. Je pense que toute personne a le droit d'être accompagnée dans son dernier voyage. C'était aussi un acte de charité. Nous avons pris le temps de nous souvenir de cette personne, même si nous ne la connaissions pas. Nous avons reconnu que cette personne vi-

vait dans notre ville et qu'elle nous appartenait en tant qu'être humain. Ce faisant, nous avons montré que cette personne était également aimée de Dieu.

Est-il courant d'être seul à un enterrement en tant que pasteur-e?

Je suis pasteure depuis un an et demi et je n'ai jamais vécu cela. Cependant, je sais que cela arrive de temps à autre. Je déteste cette idée.

Une autre fois, allez-vous réitérer votre appel sur les réseaux sociaux?

Oui, j'ai décidé de ne jamais faire d'enterrement seul. Je vais peut-être créer un groupe dont les membres seraient prêts à venir à de telles funérailles à l'avenir. REF.CH

Une app réunit des témoignages sur la Shoah

Mémoire ▶ Avec la disparition des derniers témoins, il ne restera bientôt plus personne pour transmettre l'expérience vécue de la Shoah. Une application permet de faire découvrir aux jeunes cinq témoignages ainsi que des documents d'archives. «Fuir la Shoah. Ma rencontre avec des témoins» propose aux jeunes, dès 14 ans, de se familiariser avec l'histoire de l'Holocauste. Elle a été publiée le 27 janvier à l'occasion de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes.

Cinq témoins racontent leur histoire durant la Seconde Guerre mondiale et la manière dont ils ont réussi à échapper à la Shoah. Chaque récit est singulier: ensemble, ils couvrent une variété de parcours et de destinées. Ils relatent la vie d'avant, puis les persécutions, les rafles, la fuite et la déportation, et enfin la vie d'après. L'application peut être utilisée en classe, en travail de groupe ou individuellement. Un guide didactique est à disposition des enseignants.

L'application peut actuellement être téléchargée sur un ordinateur, et bientôt aussi sur les plateformes de téléchargement. Elle fonctionne hors ligne et ne requiert pas d'accès à internet durant son utilisation. Elle est le fruit d'une collaboration entre les Hautes Ecoles pédagogiques vaudoises (HEP) et lucernoise et a reçu le soutien du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE). ATS www.hwpl.ch/app-fuir

RELIGION

LES «SANS» TOUJOURS PLUS NOMBREUX

Entre 2010 et 2019, la part des personnes sans appartenance religieuse a progressé de 9 points de pourcentage et devient le second groupe le plus important, montre le dernier relevé structurel de l'Office fédéral de la statistique. Si la part des catholiques romains est restée relativement stable, celle des évangéliques réformés a fortement baissé: elle représente 23% de la population contre 34% en 2000. ATS/CO